

Systeme de contrôle interne

Introduction à la thématique

Séminaire du 8 septembre 2009 à Soleure

P. Hard, Chef du Contrôle cantonal des finances, Soleure

www.finanzkontrolle.so.ch

Définition du SCI

"Le système de contrôle interne (SCI) est un outil de gestion visant à garantir systématiquement l'atteinte des objectifs et qui englobe toutes les méthodes et mesures organisationnelles ordonnées par la direction compétente."

Modèle COSO de base

Objectifs du SCI

- Garantir l'efficacité, l'efficience et la sécurité des processus opérationnels
- Garantir l'intégralité et la fiabilité des informations de gestion financière ainsi que de la comptabilité
- Garantir le respect des lois, des ordonnances, des réglementations, des dispositions et des contrats

Objectifs du SCI

- Protéger le capital d'exploitation
- Garantir l'atteinte des objectifs commerciaux
- Eviter tout agissement délictuel, minimiser, empêcher et identifier les erreurs

Base juridique pour le SCI dans le canton de Soleure

Ordonnance relative à la loi sur la NGP du 6.7.2004
(recueil des lois du canton de Soleure 115.11)

- § 41 Objectifs généraux
- § 42 Réglementation des visas pour les dépenses
- § 43 Système de contrôle pour les recettes

§ 41 Ordonnance relative à la NGP

Les services sont tenus de prendre toutes les mesures organisationnelles requises

- visant à garantir l'efficacité, l'efficience et la sécurité dans l'exécution des activités et processus liés à la gestion,
- visant à garantir la fiabilité des données financières et de gestion,
- visant à garantir le respect des lois et ordonnances.

Services compétents

- Département
- Chef de service
- Responsable des finances et de la comptabilité
- Chargé(e) de la qualité
- Contrôleur de gestion
- Autre personnel
- Contrôle des finances

Exemples SCI

- Lois
- Ordonnances
- Directives
- Réglementations
- Compétences financières
 - Approbation des dépenses
 - Exécution du budget
- Organigrammes
- Structuration des instances
- Description des postes
- Processus structurés (ISO, etc.)
- Affectation des mandats/compétences et des responsabilités
- Contrôles de qualité
- Réglementation des compétences en matière de mandats, etc.
- Séparation des fonctions
- Concepts de controlling
- Légitimation d'accès
- Principe de double contrôle
- Signature collective
- Réglementation des visas pour les dépenses et recettes
- Formulaires
- Indicateurs
- Tests de plausibilité
- Vérification des versements de salaire
- Réglementation des frais
- Contrôles de caisse
- Fréquentations de cours, approbations
- Formation continue
- Horaires de travail flexibles, heures supplémentaires
- Historique des changements informatiques
- etc.

Limites du SCI, exemples

- **Évaluation erronée**

Les risques font l'objet d'une évaluation erronée, etc.

- **Dysfonctionnements**

Interprétation erronée des directives, manque d'informations au niveau des collaborateurs, etc.

- **Contrôles contournés**

Les dispositions ne sont pas respectées et les contrôles ne sont ni effectués ni imposés

- **Contournement délibéré en raison d'agissements délictuels**

Irrégularités, vol

- **Rapport coûts-avantages**

Coûts des contrôles par rapport à l'occurrence des risques

Conclusion

Un SCI efficace comprend:

- un environnement de contrôle propice
- une bonne gestion de l'information et de la communication
- un agencement optimal des processus
- une définition des objectifs
- une analyse et évaluation des risques
- des mesures de contrôle intégrées aux processus en vue de réduire les risques

➔ *Le SCI doit être adapté aux risques existants et à leur probabilité d'occurrence*

➔ *Entretenir le SCI est un processus permanent!*

Nécessité d'intervenir dans le canton de Soleure?

- Les systèmes de contrôle interne ont été mis en place et les contrôles sont effectués

Que reste-t-il à faire?

Adaptation au standard CO, recommandations du Contrôle fédéral des finances

- Désigner les responsables SCI
- Inventorier les SCI en place
- Vérifier si tous les domaines liés aux finances sont couverts
- Répartir la documentation SCI avec évaluation des risques et activités de contrôle
- Procéder à une adaptation constante en raison de modifications
- Solliciter du chef de service une confirmation annuelle du bon fonctionnement du SCI